



# MOTO CLUB COW RIDERS

---

## REGLEMENT LOTERIE

### 31<sup>ème</sup> SALON DU 2 ROUES

AGORA et CHAMP DE FOIRE de SAINT-AVOLD

12 et 13 avril 2025

**Organisateur** : Moto Club COW RIDERS  
**Représentant** : M. GALLOTTE Jacques  
**Tél.** : 06 84 98 84 94  
**Email** : president.mcowriders@gmail.com

**Moto Club COW RIDERS**

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cowriders.fr> - Contacts : president.mcowriders@gmail.com - secretaire.mcowriders@gmail.com

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962

## **ARTICLE 1**

L'association Moto Club COW RIDERS, régie par le Code Civil Local, inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de 57500 SAINT-AVOLD, sous le volume 17, folio N° 962, ayant son siège social au 13 Avenue Clémenceau, 57500 Saint-Avold, organise une loterie à caractère associatif dans le cadre du 31<sup>ème</sup> SALON DU 2 ROUES qui se déroulera le samedi 12 et dimanche 13 avril 2025 à la salle Agora et sur le champ de foire de Saint-Avold.

L'organisation et le déroulement de la loterie se feront dans le respect de la législation française en vigueur.

## **ARTICLE 2**

La loterie est ouverte à toute personne physique majeure.

Les participants sont libres d'acquérir autant de billets de loterie qu'ils le souhaitent.

## **ARTICLE 3**

La nature des billets se présente sous forme de carnets à souche de dix (10) billets, comportant deux (2) parties numérotées à l'identique, une partie restera au talon du carnet et sera détachée ultérieurement pour le tirage au sort.

Le vendeur du billet inscrira obligatoirement et lisiblement sur la souche :

- le nom et prénom du souscripteur
- son numéro de téléphone

Sur le billet remis au souscripteur figure :

- le nom de l'association : Moto Club COW RIDERS.
- la date du tirage : cf. article 5 du présent règlement.
- le prix du billet fixé à deux (2) euros.
- la mention : "Tirage au sort effectué en présence d'un huissier associé de la SCP A.DROIT ayant son siège 2, place du général Sibille à 57200 SARREGUEMINES.

*(Règlement consultable gratuitement à l'étude et sur le site de l'association [www.cow-riders.fr](http://www.cow-riders.fr))*

## **ARTICLE 4**

Date d'ouverture de la souscription des billets de loterie :

- Dimanche 5 janvier 2025 à 10H00.

Date de clôture de la souscription :

- Dimanche 13 avril 2025 à 17H30.

### **Moto Club COW RIDERS**

13 avenue Clémenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cow-riders.fr> - Contacts : [president.mcowriders@gmail.com](mailto:president.mcowriders@gmail.com) - [secretaire.mcowriders@gmail.com](mailto:secretaire.mcowriders@gmail.com)

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962

## **ARTICLE 5**

Le tirage au sort de la loterie sera effectué, le dimanche 13 avril 2025 à 18H00 sur le champ de foire de SAINT-AVOLD, en présence et sous contrôle d'un huissier associé de la SCP A.DROIT ayant son siège 2, place du général Sibille à 57200 SARREGUEMINES.

Le tirage au sort des billets de la loterie se fera dans l'ordre décroissant de la liste des lots présentée dans le règlement à l'article 6 ci-après.

## **ARTICLE 6**

Liste des lots à gagner :

- **Lot n° 1** : 1 moto YAMAHA MT07 valeur commerciale : 8499 €
- **Lot n° 2** : 1 moto APPOLO RXF 125 cm<sup>3</sup> valeur commerciale : 1099 €
- **Lot n° 3** : 1 permis moto forfait 20H00 valeur commerciale : 900 €
- **Lot n° 4** : 1 servante d'atelier valeur commerciale : 800 €
- **Lot n° 5** : 1 blouson moto valeur commerciale : 500 €
- **Lot n° 6** : 1 casque motard intégral valeur commerciale : 350 €
- **Lot n° 7** : 1 casque motard modulable valeur commerciale : 250 €
- **Lot n° 8** : 1 paire de bottes motard valeur commerciale : 200 €
- **Lot n° 9** : 1 paire de gants motard valeur commerciale : 100 €
- **Lot n° 10** : 1 combinaison de pluie valeur commerciale : 50 €

*Les prix des lots sont indiqués en prix de vente TTC généralement constatés.*

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

## **ARTICLE 7**

Afin de retirer leur lot, un délai de 60 jours est accordé aux souscripteurs absents au moment du tirage au sort.

La liste des gagnants sera indiquée sur le site internet de l'association à l'adresse [www.cow-riders.fr](http://www.cow-riders.fr) dans les 72 heures maximum suivants le tirage.

Les lots non retirés ne peuvent être vendus mais resserviront de lots pour une future loterie.

### **Moto Club COW RIDERS**

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cow-riders.fr> - Contacts : [president.mcowriders@gmail.com](mailto:president.mcowriders@gmail.com) - [secretaire.mcowriders@gmail.com](mailto:secretaire.mcowriders@gmail.com)

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement est déposé et consultable gratuitement par les participants, en l'étude de la SCP A.DROIT huissiers de justice 2, place du général Sibille à 57200 SARREGUEMINES, ainsi que sur le site internet de l'association à l'adresse : <http://www.cow-riders.fr>.

Fait à Saint-Avold, le 02 janvier 2025



**Le rédacteur**



SCHWARZ Philippe

Secrétaire

**Le représentant**



GALLOTTE Jacques

Président

**Moto Club COW RIDERS**

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cowriders.fr> - Contacts : [president.mcowriders@gmail.com](mailto:president.mcowriders@gmail.com) - [secretaire.mcowriders@gmail.com](mailto:secretaire.mcowriders@gmail.com)

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962